

BOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DE FORÊTS RELIQUES EN ZONE TROPICALE HUMIDE

Les Forêts de Saint-Philippe à La Réunion

GÉNÉRALITÉS

Au cours des années qui ont suivi la départementalisation, les premiers jalons d'une sylviculture réunionnaise ont été jetés au hasard des circonstances, notamment de l'existence sur le terrain d'un chef de district ou d'un agent technique de valeur éprouvée.

La forêt de tamarin des hauts, d'abord à Bélouve, puis dans la région des Bénards (hauts sous le vent, en particulier au Tévelave), nous a livré la première le secret de sa régénération La mise en valeur des « Tufs » et des sables arides de l'Etang Salé et régions voisines a été réalisée à partir de 1951 et se poursuit du reste par de nouvelles expériences paraforestières (plantations d'aloès dans la plaine du Port). Enfin, la mystérieuse forêt de « bois de couleur » dont il ne reste plus d'appréciables superficies que sur le territoire de la commune de Saint-Philippe, et quelques lambeaux de ci, de là (Sainte-Rose, Saint-Joseph) interrogée dès 1950, semble autoriser, grâce aux expériences d'envergure entreprises à partir de 1953 sous la direction du Chef de district SCHALLER, une première tentative de synthèse doctrinale.

Avant de l'esquisser, il paraît opportun de nous arrêter à quelques considérations générales sur les circonstances auxquelles nous devons la survie de ce remarquable domaine de Saint-Philippe, sur les conditions du milieu et sur l'aspect de la forêt primaire de « bois de couleur ».

A) *Rappel historique.*

Sur l'ensemble de la superficie de l'Ile de la Réunion, qui, si l'on en croit les premiers navigateurs, était boisée jusqu'aux rivages de la mer, les concessions ont été accordées du « battant des lames au sommet des montagnes », à charge pour le concessionnaire d'assurer la mise en valeur de la portion de terre qui lui était octroyée. Le roi (ou la Compagnie des Indes) ne se réservait sur le littoral,

que les 80 m des Pas Géométriques, destinés principalement à recevoir les magasins, forts, batteries, installations portuaires et autres édifices d'intérêt général.

Longtemps sans importance pratique, la limite supérieure des propriétés privées, le fameux sommet des montagnes, a été défini sous la Restauration par l'Ordonnateur THOMAS, comme étant en fait la crête militaire, notion à laquelle un procès célèbre terminé en 1867 par un arrêt de la cour de Bordeaux a définitivement donné valeur jurisprudentielle. Ainsi, sur presque toute la superficie du pays, la « réserve domaniale », la partie réservée, non concédée, s'est trouvée reléguée à haute altitude. Du reste, même au delà du « sommet des montagnes », la plupart des plaines intérieures, des cirques, ont été aliénés au cours du XIX^e siècle.

La forêt domaniale de Saint-Philippe ne doit donc sa survie qu'à un ensemble de circonstances particulières : la situation géographique de ce territoire, à proximité du volcan qui l'a encore envahi à l'époque historique ; son climat très chaud et très humide ; son sol de laves récentes presque dépourvues de terres arables en ont fait un pôle de répulsion où ne se sont installées qu'à la fin du XVIII^e siècle quelques rares familles. Lorsque la Réunion a été rétrocedée au roi en 1764, les administrateurs nouveaux, plus soucieux que ceux de la Compagnie des Indes d'intérêt général, ont consenti à régulariser ces occupations dans les strictes bornes des terrains effectivement défrichés, mais sans plus : les concessions faites aux environs de 1780-1790, renouvelées en 1817, furent pratiquement les seules. Malgré quelques « grignotages » intervenus pendant les 150 dernières années, les délimitations de 1874 et de 1950 n'ont pas eu d'autres bases et ainsi s'explique que les propriétés privées à Saint-Philippe se présentent comme des enclaves à l'intérieur d'un vaste massif forestier allant de la mer à la limite supérieure de la végétation.

B) *Milieu physique.*

Ainsi que nous venons de le signaler en passant, *le climat* est un des plus pénibles de toute l'île, étant constamment chaud et humide, et de ce fait plus « équatorial » que tropical.

Nous manquons de renseignements précis sur la température, mais il est certain qu'elle ne descend guère au-dessous de 20 à 22° au minimum absolu d'hiver, pour se cantonner aux environs de 28 à 29° au maximum d'été

La hauteur de pluie est de 3 à 4 m sur la côte et probablement plus dès 4 à 500 m d'altitude. Voici à titre indicatif les renseignements recueillis à la maison forestière au cours des dernières années :

| Mois | 1953 | | 1952 | |
|---------------|------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Hauteur en mm | Nombre de jours de pluie | Hauteur en mm | Nombre de jours de pluie |
| Janvier | 593 | 15 | 79,1 | 8 |
| Février | 81 | 7 | mesures non prises | |
| Mars | 254 | 12 | 1 933,2 | 15 |
| Avril | 384,2 | 15 | 132,4 | 14 |
| Mai | 678,1 | 18 | 503,5 | 20 |
| Juin | 636,6 | 19 | 217,6 | 19 |
| Juillet | 282,1 | 19 | 214,7 | 15 |
| Août | 112 | 8 | 228,8 | 24 |
| Septembre .. | 214,5 | 15 | 422,8 | 11 |
| Octobre | 111,5 | 10 | 67,5 | 10 |
| Novembre .. | 215 | 5 | 426,5 | 14 |
| Décembre .. | 324 | 14 | 259,2 | 10 |
| Total | 3 886 | 157 | 4 485,3 en 11 mois | 160 en 11 mois |

Joint à la connaissance d'expérience courante que nous avons de ce secteur, ces tableaux, après élimination des chiffres aberrants (trombe d'eau de mars 52), nous permettent de dégager les indications générales suivantes :

a) L'été, décembre à mars, est modérément pluvieux et connaît des périodes relativement longues de fortes chaleurs sèches. Il ne convient donc pas au reboisement.

b) La période idéale pour ces travaux va de fin mars à début juin mais peut se prolonger sans inconvénient jusque vers la mi-août.

c) Octobre est habituellement le mois le plus sec et le plus lumineux, ce qui est du reste le cas dans toute l'île. C'est la période idéale pour les opérations topographiques, la préparation du sol, l'enlèvement des bois façonnés.

Le sol est en général constitué par des coulées de laves récentes qui ont donné leur nom aux nombreux « Brûlés » de cette contrée (Brûlé de la Table, Brûlé de Tacamaca, Brûlé des Citrons Galets). Cette lave est perméable en grand, et les points d'accumulation d'eau sont rares, pour ne pas dire inexistantes. L'humus superficiel est mince et fragile, localisé dans les fissures, mais la décomposition permanente de la roche-mère fournit à la végétation des éléments fertiles abondants et réguliers.

En quelques cantons, une couche de terre argileuse, brune, recouvre les laves d'un léger manteau.

Notons, pour terminer, que la côte est formée presque partout d'abruptes falaises basaltiques, perpétuellement frappée par une mer presque toujours démontée.

c) Aspect forestier en 1948

En 1948, année zéro de la départementalisation, le domaine forestier de Saint-Philippe présentait deux aspects essentiels: dans la zone la plus basse, de part et d'autre de la R. N. 2, la plupart des cantons portaient des forêts artificielles claires de « filaos de pays » (*Casuarina equisetifolia*), ou des peuplements reliques plus ou moins attaqués par l'homme au cours des âges et dont les trouées, les plantations d'arbres fruitiers (letchys notamment) demeurent les témoins de la lutte à fortunes diverses poursuivie depuis 1820 par l'Administration pour sauvegarder son bien.

A peu de distance de la route, parfois 3 à 400 m seulement, la forêt primaire offre son inextricable mélange d'essences où M. RIVALIS (« Etude sur la végétation naturelle de l'Île de la Réunion »), ne signale pas moins de 27 espèces caractéristiques auxquelles il faut ajouter quelques autres indigènes et plusieurs spontanées. Le couvert en est épais, mais malgré le tamisage de la lumière réalisée par la strate dominante, le sol est couvert d'une grande abondance de fougères et d'arbustes qui rendent la pénétration très pénible. La valeur des bois est très inégale. En général, les dimensions sont médiocres: environ 20 m de hauteur dont 5 à 6 de fût et 50 cm de diamètre; par place, quelques géants, notamment des grandes nattes (*Imbricaria maxima*) atteignant 25 à 30 m de hauteur et 1 m ou plus de diamètre.

Aucune exploitation régulière n'a jamais été entreprise. Seule intervient parfois l'extraction d'un bois « sec ou déperissant ». Par contre, jusque vers 400 m d'altitude, des plantations de vanille se servent des arbres comme tuteurs. La confusion est totale.

Dès 1948, la délimitation générale a été mise en route, dont le P. V. devait être clos le 21 mars 1951. En même temps, toutes les parties basses de la forêt étaient divisées en petites parcelles de 4 à 5 hectares à l'intérieur desquelles on procéda au regroupement des planteurs de vanille dont le statut définitif ne date que du 1^{er} janvier 1954.

Ce parcellaire n'a été inspiré que par des considérations « vanillères » (une parcelle correspond en moyenne aux plantations normales d'une famille, elle est un peu trop petite au point de vue purement forestier).

Il suppose l'existence en trois séries:

Protection au bord de la mer: P.

Filaos, immédiatement en amont: A.

Bois de couleur ailleurs: B.

Chaque canton possède ses numéros propres : nous avons A-I de Basse Vallée, A-I de Mare Longue, A-I du Tremblet, et ainsi de suite.

Enfin, la partie la plus riche de la vieille forêt n'est pas encore parcellée. L'ensemble de ces opérations devra donc être repris et complété jusque vers la cote 800 à 1 000 m, qui, selon les régions, forme la limite supérieure de la forêt susceptible d'aménagement et d'exploitations régulières, du moins pour le moment.

Ajoutons, pour terminer, qu'on ne saurait reprocher à nos prédécesseurs immédiats de n'avoir considéré la forêt que comme un accessoire : aux yeux de tous, elle paraissait figée dans une immuabilité apparente cachant un lent processus de dégradation (RIVALS, opus cité). Sa régénération, sa reconstitution semblaient de pures chimères.

Avant de passer à l'exposé technique qui est l'objet essentiel de la présente note, il nous reste donc à indiquer les lignes directrices des études ayant permis d'aboutir à ce « bréviaire » provisoire.

— Un certain refus « métaphysique » d'admettre que les sols et les climats les plus tropicaux de la Réunion ne puissent produire que ronces, épines et arbustes.

— Les méthodes d'enrichissement par layons qui ont donné en Afrique les résultats remarquables exposés périodiquement dans « Bois et Forêts des Tropiques » et dont M. BIRAUD, dernier chef de service colonial, avait posé le principe théorique.

— L'observation d'une jeunesse d'âge divers assez fréquente dans la forêt naturelle, et formée de sujets de belle allure malgré leurs nombreux handicaps.

— Un essai de semis de grand natte entrepris par M. le Conservateur BENOIT sur quelques dizaines de m² à la maison forestière de Saint-Philippe et qui se présente aujourd'hui sous forme d'un jeune perchis d'une douzaine de mètres de hauteur en pleine vigueur.

— La présence dans l'île de quelques reliques de toute beauté, notamment sur les propriétés Roussel et Hammerer au Tampon.

— Enfin, l'ambition de redorer le blason des « bois des îles », et selon le conseil de M. SOL ROLAND, administrateur chargé des D.O.M. au Ministère des Affaires Economiques, de lancer un certain nombre de variétés commerciales réunionnaises sur le marché métropolitain.

Il semble que cette « quête » n'ait pas été vaine.

TECHNIQUE DES REBOISEMENTS

A) Zone des *Vacoas*.

Sur l'extrême bord du littoral, l'essence de « boisement » la plus remarquable est le vacoa, *Pandanus utilis*, végétal s'accommodant par-

faitement du salin de la mer et constituant de remarquables écrans brise-vent.

La profondeur à donner à cette zone varie de 15 à 80 m, liée à l'exposition, à la profondeur du massif situé en arrière, au relief. En particulier, lorsque les terrains domaniaux se limitent aux Pas géométriques et sont d'un accès si malaisé que toute coupe de bois y sera toujours à peu près invendable (triage du Bois Blanc), on a intérêt à les consacrer entièrement aux cultures de vacoa.

Ce peuplement un peu particulier pourra être loti en petites surfaces qui seront adjudgées pour 3 ans à la population voisine : les feuilles de *Pandanus* sont utilisées à la confection des sacs et de divers autres objets d'emballage, depuis le petit pot servant au repiquage en motte des plants forestiers jusqu'au panier de la ménagère — que l'on appelle du reste l'un et l'autre « tentes ». Il conviendra d'imposer aux adjudicataires, en sus du prix d'adjudication pour lequel on ne se montrera pas difficile, la fourniture en nature d'un certain nombre de sacs dont l'Administration a toujours besoin (emballage pour charbon de bois, graines, divers).

Les plantations se font en recherche à l'écartement de 1.5 à 3 m au maximum, en avril-mai ; on trouve facilement des plants sur propriétés particulières au Bois Blanc.

La production de feuilles commence entre 3 et 4 ans et se poursuit pendant une vingtaine d'années.

B) Zone des Filaos.

Immédiatement en arrière des vacoas, dont le rôle de protection n'est du reste pas indispensable, le filao de pays, *Casuarina equisetifolia*, envahit naturellement les laves. Alors que cet arbre doit être étroitement cantonné dans la bande littorale de la région sèche, où il s'accommode remarquablement de l'action du salin, il peut et doit prendre normalement un certain développement dans la région humide où il est subspontané. Planté suffisamment serré et convenablement éclairci, il donne en effet un bois de charpente apprécié, et le plus prisé des bois de chauffage, celui dont l'écoulement, lorsqu'il est bien situé — ce qui est le cas — paraît indéfiniment assuré. De plus, un large manteau de filaos protégera parfaitement les peuplements les plus précieux qui lui succéderont en amont et il constituera une zone idéale pour les planteurs de vanille, son couvert léger convenant mieux à cette culture que la masse sombre de la forêt de couleur.

Il conviendra, dans chaque triage, sans se laisser impressionner outre mesure par les actuelles parcelles du groupe A, de définir sa limite supérieure qui suivra si possible une ligne de parcelle sensiblement parallèle à la mer, avec possibilité de débordements latéraux sur les lisières. Cette limite se trouvera à environ 300 ou 400



Plantations de Vacaos
sur l'extrême bord du littoral.
Aspect de la côte: falaises volcaniques.



Plantation de Vacaos.
Sur la gauche, aspect du végétal vieillissant.

Forêt pleine de « bois de couleur »
à l'état de première coupe de régénération.



Placette de semis naturels de
15 à 18 mois dans la forêt
plein de « bois de cou-
leur » mise en régénéra-
tion.



Peuplement de filaos de dix ans
avec association de vanille.

mètres en amont des vacoas, des considérations de sol et d'exposition aux vents marins, le dispositif du parcellaire devant servir de guide dans son choix.

Toutefois, il paraît opportun de distinguer dans la zone du filao deux sous-groupes, celui des filaos purs dans la partie la plus proche de la mer, et celui des peuplements mélangés au delà.

Pour constituer ces derniers, il faudra éviter les absurdités involontaires parfois commises au cours des premières expériences : le filao est un des arbres dont la croissance est la plus rapide et rares sont ceux qui peuvent subir sa concurrence. Nous envisageons actuellement de ne lui donner que deux associés :

— le lilas, *Melia azedarach*, qui pourrait fournir comme à Etang Salé matière à un artisanat local tout en rompant la monotonie et les dangers du peuplement pur de *Casuarina* : même dans cette région très humide, plus de 100 ha de plantations de filaos ont été anéantis par un incendie vers 1942 au Brûlé de Tacamaca ;

— le Jacquier, *Artocarpus integrifolia*, dont l'énorme fruit comestible contribuera à l'amélioration de l'alimentation de la pauvre population de ce village, et dont le bois, jaune veiné, est un excellent matériau de charpente, de menuiserie et même d'ébénisterie.

La proportion optimum des espèces semble être voisine de 50 % dans le mélange filao-lilas, de l'ordre 60 % - 40 % dans le mélange jacquier-filao et, si l'on veut, 65 % jacquier-lilas et 35 % filao, des essais restant encore à faire sur l'intérêt de la solution tripartite.

La technique des opérations est relativement simple. Selon l'importance de la zone à traiter, la main-d'œuvre et les crédits disponibles, on pourra commencer dès fin juillet le nettoyage du terrain, les déchets de toutes sortes étant constitués en cordons perpendiculaires aux vents dominants (les considérations de relief ne jouant pas ici). On aura intérêt à terminer ces travaux pour les environs du 15 novembre, cette date étant sensiblement impérative ; l'idéal paraît être d'effectuer toute la préparation du sol du 15 septembre au 15 novembre.

Les graines de lilas ou de jacquiers seront semées aussitôt, à raison de 4 à 6 000 à l'hectare (1,25 m à 1,50 m en tous sens). En principe, la levée est rapide et presque totale. Après les chaleurs de l'été, on doit avoir au moins 50 % de plants repris et sauvés au début de mars. Au cas exceptionnel d'un échec partiel, un nouveau semis peut être entrepris à cette époque. La plantation de filaos se fera avec des plants à racines nues en fin avril - début mai ou même un peu plus tard si on le juge opportun. Elle devra être telle que la densité ne soit jamais supérieure au départ à 5 000 plants et semis à l'hectare. Il paraît même préférable de ne compléter qu'au total uniformément réparti de 4 000, un éventuel regarni pouvant encore intervenir en fin d'hiver ou à la saison suivante.

Le nombre et l'intensité des dégagements sont évidemment varia-

bles. Dans le cas moyen d'un terrain bien préparé à l'époque favorable, il faut compter deux interventions après le premier semis, l'une légère en janvier ou février et une autre plus importante au moment de la plantation des filaos ; puis un à trois passages partiels dans l'année qui suit, sensiblement aux mêmes époques. En deux ans, le peuplement doit être fermé et dès la troisième année il peut être loué pour la culture de la vanille là où il y a des amateurs, ce qui sera le cas général quand la vente de ce produit est rémunératrice. Les contrats s'établissant pour 9 ans, il ne semble pas, si la densité de 4 000 n'a pas été dépassée, qu'il y ait lieu de prévoir d'éclaircies pendant cette période, ce qui est évidemment une appréciable sécurité pour le producteur de vanille. Toutefois, l'expérience n'ayant pas encore porté sur un cycle de dix ans, ce point devra être vérifié dans les années à venir

*
** *

Après avoir envisagé le cas du peuplement mélangé, il est facile d'en déduire le mode opératoire à suivre quand on recherche des peuplements purs : préparation du sol un peu plus tardive : décembre à février, première plantation fin mars, regarnis en juin-juillet.

Il n'a pas non plus été question dans cet exposé de l'exploitation des peuplements préexistants : beaucoup d'entre eux ne méritent pas ce nom, et la réalisation des quelques produits marchands actuellement sur pied pourra être confiée à l'entrepreneur de reboisement en échange partiel ou total des travaux de préparation du sol. Dans le cas le plus défavorable, l'ensillonnage des mort-bois devra être exécuté entièrement en régie. Il revient alors à 17 000 francs C.F.A. environ par hectare. Enfin, s'il existe quelques beaux arbres, ils seront préalablement façonnés en régie selon les méthodes qui seront indiquées dans l'étude de la zone des bois de couleur.

C) Zone des bois de couleurs.

Située en amont de la zone des filaos, la zone des bois de couleurs comprend deux sous-groupes, celui des peuplements reliques plus ou moins entr'ouverts et mélangés d'arbres fruitiers, et celui de la forêt primaire pleine.

Nous envisagerons tout d'abord les principes généraux communs à cette zone, puis les modalités de leur application aux deux sous-groupes.

a) Principes d'action.

A la forêt complexe aux mélanges inextricables, nous nous proposons donc de substituer un peuplement beaucoup plus simple, comportant en principe une à deux essences dominantes seulement.

Le choix de ces essences nous a été dicté à la fois par la tradition

orale réunionnaise et par divers documents anciens, notamment les projets de Code forestier de 1872 où l'on avait envisagé de répartir en deux classes les bois indigènes, à l'imitation de l'art. 170 (ex-192) du code métropolitain.

Les espèces suivantes ont été retenues :

Grand natte : *Imbricaria maxima*.

Petit natte : *Mimusops callophylloïdes*.

Benjoin : *Terminalia benzoïn*.

Bois noir des hauts : *Diospyros mélanida*.

Bois de cannelle : *Ocotea cupularis*,

toutes représentées en relative abondance à Saint-Philippe.

Il s'y ajoute :

Tacamaca des bas : *Calophyllum Inophyllum*,

Bois rouge : *Elaeodendron orientale*.

assez rares à Saint-Philippe, mais d'exigences comparables aux précédents ;

et, à un bien moindre titre :

Cœur bleu : *Linociera cyano-carpa*,

Bois jaune : *Ochrosia borbonica*,

Bois puant : *Foetidia mauritiana*,

Bois de Juda : *Cossignia pinnata*,

ces quatre dernières espèces étant devenues très rares et destinées plutôt à former des îlots de porte-graines pour les besoins éventuels de la seconde génération.

Enfin, chaque année, des surfaces n'excédant pas un hectare et prises dans le sous-groupe des peuplements reliques serviront à l'essai d'exotiques soit déjà acclimatés à la Réunion, soit nouvellement introduits :

Camphrier : *Cinamomum camphora*,

Mahogany : *Swietenia Mahogany* ou *Macrophylla*,

Champac : *Michelia champaca*,

Grevilea : *Grevilea robusta*.

et autres éventuellement selon les hasards des recherches et des approvisionnements en graines.

Le badamier, *terminalia catappa*, le flamboyant, *Poinciana regia*, les fruitiers, manguiers et letchys notamment, sont à réserver strictement aux limites périmétrales de la forêt, la faible valeur de leur bois (flamboyant, manguiers) ou leur port extrêmement étalé (letchys, badamier) les rendant impropres à toute plantation en peuplements, alors que leur couvert épais et leur aspect caractéristique les désignent tout particulièrement à la matérialisation des frontières domaniales.

Les essais expérimentaux de régénération poursuivis depuis 1950 à Saint-Philippe et à la Providence (Saint-Denis) ont abouti à une conclusion inattendue : toutes les espèces citées sont des essences de pleine lumière qui ne se développent jamais aussi bien qu'après un semis direct en place des graines proprement dites (et non des fruits dont les coques dures s'opposent à un développement normal : le fruit pourrit ou se dessèche et la graine perd rapidement, dans les deux cas, son pouvoir germinatif). Des soins minutieux en pépinière (semis, repiquage, ombrage, etc...) se sont tous révélés parfaitement nuisibles. Enfin, il a été démontré que quelques-uns de ces arbres, les nattes en particulier, germent et se maintiennent en vie sous couvert épais, poussent lentement sous couvert moyen, mais subissent alors des crises généralement mortelles au moment d'un découvert même progressif et modéré. Ainsi, se trouve expliquée la présence dans les peuplements primaires de jeunes baliveaux ayant réussi à percer le fouillis où ils sont nés, mais aussi l'impression d'immobilité de la forêt qui paraît figée dans son état actuel, tout au plus animée d'une pousse infiniment lente, millénaire semble-t-il. Nous estimons qu'il y a lieu d'insister sur la portée de ce phénomène qui semble en contradiction avec les observations faites sur la flore indigène des Antilles ou les grands arbres de la forêt africaine, mais dont la certitude est maintenant absolue. Nous pensons qu'aussi bien la forêt très sombre, très dense des bois de couleur que la forêt claire et lumineuse de tamarins des hauts ont une tendance naturelle à l'auto-intoxication par surproduction à l'unité de surface : trop de concurrents s'affrontent et s'affaiblissent mutuellement. Les éclaircies, la création de sous-étage à couvert épais et bas, peut-être des nettoie-ments périodiques mêmes sous les peuplements constitués (au moins au moment des éclaircies, à titre de mises en charge) semblent les palliatifs lointains de cet état de choses dans les futaies nées de nos interventions actuelles.

b) Mode de traitement des forêts primaires pleines.

Il ne saurait encore être question d'aménagement au sens étroit du terme, mais uniquement de directives générales d'action essentiellement révisibles selon l'évolution des peuplements.

La superficie des bois de couleur exploitables dans l'état actuel de nos connaissances paraît être de l'ordre de 4 500 hectares (Grand Brûlé non compris). En admettant très provisoirement une révolution de 150 ans, la zone à parcourir devrait être de 30 ha par an. Nous nous limiterons en fait à environ 25 hectares répartis dans les trois triages de Basse-Vallée, Saint-Philippe et Tremblet.

Les coupes retenues chaque année seront simplement assises de proche en proche, progressant selon le développement des routes d'accès, inexistantes en 1953, et dont un tronçon de près d'un kilo-

mètre 500 est en cours d'achèvement dans la zone incendiée du Brûlé de Tacamaca.

La première opération à entreprendre, en principe vers le mois d'août, est un griffage des mort-bois de toutes tailles, intervention fort pénible pour les exécutants en raison des difficultés de parcours. Les bois ainsi marqués seront en général vendus sur pied en cession amiable, à très bon compte, l'acheteur exécutant au moment de leur exploitation le nettoyage du sol et l'ensillonnage de tous les produits, fougères, broussailles et divers, qui s'opposent pratiquement à toute pénétration du peuplement.

A ce moment-là, l'aspect réel de la forêt apparaît, et on a en général l'agréable surprise de constater, ainsi que nous le signalions ci-dessus, la présence d'une quantité notoire de jeunes sujets d'avenir de 2 à 6 m de haut.

Le martelage proprement dit intervient alors, courant octobre. La coupe peut sans crainte être marquée assez sombre. On enlèvera en principe tous les sujets n'appartenant pas aux « bonnes espèces » signalées ci-dessus, sauf éventuellement sur les lisières où un rideau d'une dizaine de mètres de large peut être maintenu. Parmi les bonnes espèces, on gardera le plus possible de porte-graines bien conformés, et à défaut, tous les porte-graines. En cas de pléthore, on conservera de préférence ceux des espèces les plus rares et, au point de vue de la densité générale, on conduira la coupe comme une coupe d'ensemencement de chêne.

Les arbres abandonnés seront exploités en régie. L'idéal serait de façonner des grumes sur coupe et de les débarder à l'aide de treuils, câbles et triqueballes étroits à roues d'avions (montées sur pneumatiques il va de soi). L'acquisition d'un tel matériel n'étant pas encore possible faute de crédits, on sera amené à les équarrir ou même à les façonner en plots sur coupe, à la scie de long, et à les débarder par portage. Le climat de Saint-Philippe ne se prête pas à l'emploi d'animaux de trait, chevaux, mulets ou bœufs et seule la mécanisation constitue la solution d'avenir rationnelle.

Les surbilles impropres à fournir du bois d'œuvre et les houppiers seront façonnés de façon extrêmement sommaire et grossièrement empilés sur les sillons de déchets. Il serait du reste intéressant d'utiliser pour cette opération une tronçonneuse mécanique type PPK. En effet, d'ores et déjà, le bois de chauffage se vend mal à la Réunion, et le « bois de forêt » (bois de couleur est peu prisé, le filaô de pays, l'acacia et le jamrose le surclassant largement. De plus, comme le combustible sert surtout pour des besoins industriels (usines sucrières, de moins en moins, chauffourniers), l'habitude a été prise de le traiter en tonnes et non en stères ou mètres cubes. Il suffit donc de lui consacrer un strict minimum de dépense et de l'empiler de manière à ce que sa mévente éventuelle soit sans inconvénient pour la forêt. On aura du reste intérêt à recher-

cher dès que possible sa cession à de petits entrepreneurs locaux à qui il fournit un fret aller vers le Port ou les magasins de demi-gros des centres importants, ou encore à le vendre aux communes et établissements hospitaliers voisins (Saint-Joseph et Saint-Pierre notamment).

Le mode d'aliénation des bois d'œuvre débardés sera variable et n'a du reste pas d'importance au point de vue essentiellement sylvicole qui nous occupe ici.

La période des exploitations devrait normalement s'étendre de novembre à avril, et se terminer vers le mois de juillet.

Le peuplement restant aura un aspect que l'on peut qualifier de jardiné. En réalité, nous aurons presque toujours quelques très larges trouées équivalant à des coupes à blanc, un couvert général modéré de porte-graines à cimes peu développées et ombrage faible, et quelques taches assez serrées de jeunes sujets, qui, par ailleurs, se trouveront éparpillés sur toute la surface.

Le choix des graines à apporter en complément de la régénération naturelle aura été fait au moment du martelage ou même avant. Il s'inspirera des espèces précieuses préexistantes et comportera généralement du grand ou du petit natte comme base, une quantité sensiblement égale de benjoin, et selon les cantons des taches des autres essences. Les proportions peuvent également varier avec l'abondance annuelle des fructifications. La création accidentelle de placettes de jacquiers n'est pas contre-indiquée si une année donnée on ne dispose pas d'une quantité suffisante d'autres graines.

Ces graines étant relativement très bon marché, il ne faudra pas hésiter à se rapprocher autant que possible de la régénération naturelle, et une densité de départ de 10 à 15 000 graines par hectare n'a rien d'excessif.

Les semis s'exécuteront de novembre à janvier, ce qui correspond à la période de maturité des semences de la plupart des essences précieuses. Les regarnis éventuels auront lieu en mars-avril avec des lots de graines conservées à cet effet dans le hangar-sécherie de la maison du Chef de district. Leur taux de germination peut alors avoir baissé et l'usage de deux graines au lieu d'une paraît assez indiqué, mais à condition de ne pas les mettre absolument côte à côte (au moins 0,50 m).

On pourra semer en principe partout, sauf dans les bouquets les plus fermés de jeunes sujets. Nous envisagerons dans ces petites places de refermer le couvert par plantation de palmistes rouges des bas, *Acanthophenix rubra*, compagnon habituel des bois de couleur qui tolère fort bien un couvert assez sombre, dont les palmes forment un dôme très épais sous lequel il se régénère naturellement en sol à peu près propre, et qui, enfin, constitue une appréciable source de revenus.

La régénération doit normalement être complète dans l'année qui

suit le premier semis et on enlèvera alors les porte-graines défectueux qui auraient pu être conservés et si besoin on achèvera d'ouvrir le peuplement par élimination des vieux sujets les plus mal conformés. Les autres seront conservés sur pied et on aura donc réalisé un mélange de jeunesse, d'âge moyen et d'adultes en pleine croissance qui donnera à la futaie future un aspect nettement jardiné.

Il semble que nos successeurs pourront passer progressivement à la futaie régulière et à un véritable aménagement par volume, mais ce ne sont pas là préoccupations d'actualité.

Les dégagements suivront approximativement la même cadence que dans les peuplements mélangés de filaos. En raison de la croissance plus lente des bois précieux, 6 à 8 interventions légères échelonnées sur 3 à 4 ans, paraissent vraisemblables.

c) Mode de traitement des peuplements entr'ouverts et dégradés.

La technique à suivre dérive exactement de celle qui vient d'être exposée, à cela près que les peuplements de l'espèce ne comportent presque plus de bois d'avenir. On marquera donc une coupe à blanc avec réserve de quelques sujets, notamment sur les lisières, les bords des ravines, et on s'efforcera de vendre ces déchets sur pied à vil prix, mais moyennant préparation du terrain.

Les semis de graines se feront comme dans les forêts pleines, mais on pourra avoir un intérêt particulier à semer des badamiers ou à planter d'autres espèces de lisière dans ce secteur. Le cas échéant, en mars-avril, les regarnis pourront être effectués par plantation de bois noir des bas, *Albizzia lebeck*, dont la venue semble assez moyenne à Saint-Philippe, mais qui permettra de fermer rapidement le couvert. Des semis de jacquier à la même époque ou en novembre de l'année suivante sont également possibles.

Les dégagements prévisibles sont comparables à ce que nous envisageons dans les futaies pleines.

Ajoutons, pour être complet, que nous ignorons les dégradations éventuelles du sol dans ces sections de forêt ayant plus ou moins subi l'influence funeste de l'homme. Si donc au bout de deux ans certaines parties demeureraient rebelles au développement normal d'une forêt de bois de couleur, il ne faudrait pas hésiter à couvrir le sol par plantations de filaos ou de lilas, le découvert prolongé ne pouvant être que nuisible sous le climat de Saint-Philippe.

CONCLUSION :

LA RÉUNION, EXPORTATRICE DE BOIS DES ILES

Notre hâte à formuler une doctrine dans un domaine de bien courte expérience peut paraître excessive. Les événements des temps anciens et récents prouvent que l'on ne donnera jamais trop d'archives à ce département où tout s'oublie avec entrain d'une année sur l'autre.

Mais il y a plus. Nos prophéties ont pu paraître chimériques aux esprits forts qui n'ont, dans leur propre pays, que mépris pour la forêt réunionnaise. Après avoir été soumis à l'examen du Centre technique forestier tropical de Nogent, quatre au moins de nos bois indigènes ont tenté l'aventure de l'exportation : le tamarin des hauts, les deux nattes et le benjoin. Les échantillons expédiés à M. Paul GUEZE, Directeur de la Maison de LA HOGUE et GUEZE, ont reçu un accueil favorable. Si les cours actuels des bois tropicaux semblent peu rentables, les produits réunionnais cesseront du moins d'être des inconnus sur le marché métropolitain des bois exotiques. Des sondages à l'île Maurice, voire à Madagascar, Djibouti, dans les pays du Moyen Orient se poursuivront partout où font escale les navires revenant de Bourbon presque à vide pendant six mois de l'année. Nous avons le ferme espoir d'aboutir à des résultats franchement positifs.

Ainsi le service forestier, né de la départementalisation aura, le premier sans doute, ouvert à cette île perdue et surpeuplée, une source de richesses nouvelles. Nous espérons que ce premier résultat tangible portera ses fruits tant auprès des contempteurs de notre Administration qu'auprès de ceux dont l'efficace encouragement — par l'octroi notamment des crédits qui nous sont nécessaires — nous permettra de poursuivre notre mission éminemment constructive dans la lointaine métropole française de la Mer des Indes.

J.-M. MIGUET.
